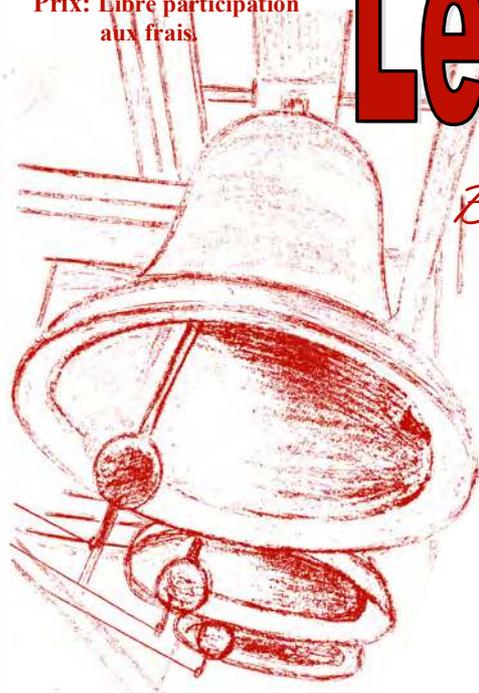


Jun 2015

Prix: Libre participation  
aux frais.

# Le Carillon du Nord

*Bulletin du Prieuré de la Sainte Croix n°172*



## Editorial

Bien chers Fidèles,

**D**ieu seul connaît l'avenir. Pourtant l'étymologie même du mot « prudence » (*pro-videre* ou « savoir à l'avance ») indique que la pratique de la vertu oblige tout homme à anticiper le cours des événements à venir. Le pasteur d'âmes n'échappe pas à ce devoir. Il ne lui suffit pas de résoudre les problèmes mais il est de son devoir de fournir les armes adéquates qui permettront à ceux qui lui sont confiés de grandir dans les tempêtes qui s'annoncent.

Le nouvel événement qui ébranle l'Église est le deuxième synode sur la famille qui se tiendra à Rome en octobre. On peut craindre que, devant la pression conjuguée du monde et des progressistes, le pape accorde la permission explicite de donner la communion aux adultères moyennant des conditions qui importent peu, puisque la chose est intrinsèquement immorale. Un autre cas de figure, malheureusement le plus vraisemblable, serait que le synode aboutisse à une conclusion vague qui laisserait à la conscience de chaque prêtre la possibilité de choisir. Mais imaginons que tout cela n'arrive pas, et, qu'au contraire, la doctrine traditionnelle soit proclamée. Les effets d'un tel dénouement seraient-ils tous positifs ? Il ne semble pas. Voici deux dangers qui guetteraient alors les catholiques.

Les âmes perdraient encore un peu plus le sens de l'immutabilité de la loi de Dieu. Dans nos démocraties modernes, nous sommes malheureusement habitués à ces coups de bélier qui ébranlent progressivement les consciences. Tant que les esprits ne se sont pas prêts, les projets de lois se multiplient jusqu'au jour où l'opinion publique est emportée. Il semblerait qu'il en est de même dans l'Église. Le vrai scandale ne serait pas provoqué par les théories fumeuses des progressistes. Ce qui laisserait une impression désastreuse dans la conscience des fidèles, c'est que la chose ait pu être objet de discussions. Ce qui resterait dans les mémoires, c'est que pendant plus d'un an, les hommes d'Église aient pu débattre de questions qui trouvent leurs réponses dans l'Évangile et la pratique constante de l'Église.

Le deuxième effet fâcheux atteindrait plus particulièrement les « traditionalistes ». La victoire de la morale catholique engendrerait, chez ceux-là, un mouvement de reconnaissance à l'égard des prélats que l'on qualifie aujourd'hui de conservateurs. De même que les Européens ont volontiers accueilli la culture d'outre-Atlantique après la seconde guerre mondiale, ainsi les fidèles seraient enclins à embrasser l'idéal de l'aile droite du clergé conciliaire. Une interprétation stricte des textes du nouveau magistère jointe à une forte action au sein de l'Église conciliaire apparaîtrait comme la seule attitude raisonnable. La position de la Fraternité Saint-Pie-X serait volontiers jugée abusive, irresponsable et stérile. Il semblerait que la ligne de crête à garder se situerait désormais entre les progressistes et les intégristes. Ce serait celle de « l'herméneutique de la continuité » qui, répéterait-t-on, « silencieusement mais de manière toujours plus visible, a porté et porte des fruits » (Benoît XVI, le 22 décembre 2005). On prétendrait rejeter « l'herméneutique de la discontinuité et de la rupture », mais on aurait abandonné l'attachement intégral au magistère de toujours.

Fort de ces conjectures, quelle attitude les catholiques doivent adopter devant ces débats dont toute la presse se fait l'écho ? Il ne s'agit certainement pas de prendre parti en se contentant d'espérer que les moins modernistes l'emportent. C'est contre l'existence même d'une telle discussion dans l'Église qu'il faut s'insurger. Que l'affaissement général des mœurs contraignent les pasteurs à se pencher sur des situations inouïes, c'est une chose. Mais qu'ils osent se demander si l'adultère ne pourrait pas être accepté dans l'Église est une impiété qui sera certainement punie par Dieu. Que si, parmi ces évêques, certains s'arrêtent en deçà des conclusions auxquelles leurs principes devraient les conduire, c'est probablement un effet de la miséricorde de Dieu. Mais ils ne sont pas pour cela de bons pasteurs. La sincérité ne suffit pas. ♦

Je vous bénis.  
Votre tout dévoué

Abbé Thierry GAUDRAY

- page 1** Éditorial
- page 2** « Il faut qu'Il règne ! » (Suite n°2).
- page 3** Juillet : Le mois du précieux sang.
- page 3** Le Pape et la juridiction extraordinaire.
- page 4** A propos de la bulle *Misericordiae Vultus*
- page 5** A côté de chez-nous : la procession de Lille.
- page 6** La Chronique du prieuré.

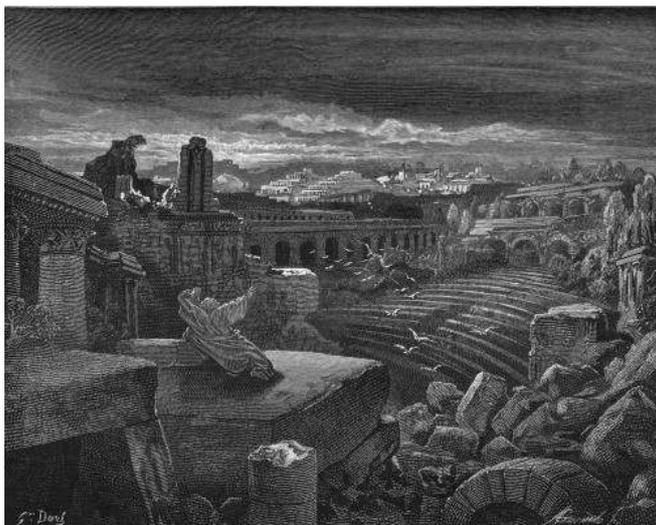
« Il faut qu'il règne »

(ICOR. XV, 25)

Deuxième partie.

Abbé Thierry Roy

Le Royaume d'Israël n'est plus. Le peuple est en déportation. La Palestine est à nouveau envahie par des peuplades infidèles. A vue humaine, tout est perdu. Pourtant la foi se maintient et les pieux Israélites ne perdent pas l'espérance. Les voies de Dieu ne sont pas celles des hommes. Ce qui est impossible à l'homme ne l'est pas à Dieu. Tous se souviennent de la promesse divine faite au Roi David : « Ta maison sera stable ; tu verras ton royaume subsister éternellement, et ton trône s'affermira à jamais. » (II Sam. VII, 16).



**"Le peuple qui marchait dans les ténèbres vit une grande lumière. Aux habitants du pays des ombres de la mort, il s'est levé une lumière." (Isaïe, IX, 2)**

Dieu n'abandonne jamais son peuple. En exil, loin du Temple et de la Palestine, les Juifs se tournent vers les prophètes. Les plus célèbres sont Isaïe, Jérémie, Ézéchiel et Daniel. La ferveur des fidèles est réveillée par leur épreuve. Dieu se sert des prophéties pour affermir leur espérance et les préparer à la venue du Sauveur. L'attente du Messie se fait plus fervente et

plus authentique. Les cœurs se laissent toucher par la grâce.

Le psalmiste s'exprime en figures mystérieuses. « En ces jours-là se lèveront la justice et une paix profonde [...] Il étendra son domaine d'une terre à l'autre, et du fleuve jusqu'aux extrémités de la Terre » (Ps. LXXI, 7-8). « Ton trône, ô Dieu, est établi pour toujours ; le sceptre de ta royauté est un sceptre de droiture. » (Ps. XLIV, 7). Selon Daniel, ce royaume sera céleste et éternel : « Dieu élèvera le royaume du ciel qui ne sera jamais détruit, et son règne ne sera pas donné à un autre peuple. Il vaincra et fera disparaître les autres règnes, et lui demeurera pour l'éternité. » (Dan. II, 44). Dans une vision saisissante, Daniel nous décrit comment le Père donne le pouvoir royal au Fils incarné : « Je regardais dans les visions de la nuit, et voici que sur les nuées vint comme un Fils d'homme. Il s'avança jusqu'au vieillard et on l'amena devant lui. Et celui-ci lui donna puissance, gloire et règne, et tous les peuples, nations et langues le serviront. Sa domination sera une domination éternelle et qui ne passera point. » (Dan. VII, 13-14). Jérémie prédit explicitement le rétablissement de la dynastie davidique : « Le Seigneur dit : voici que viennent les jours où j'élèverai pour David un descendant juste. Le roi régnera, il sera sage, et rendra la justice et le jugement sur la terre. En ces jours-là, Juda sera sauvé et Israël vivra en sécurité, et voici de quel nom ils l'appelleront : notre juste Seigneur. » (Jér. XXIII, 5-6).

A la lecture de ces prophéties, si l'on se place dans l'esprit des Juifs de l'Ancien Testament, on comprend mieux comment ils en sont arrivés à concevoir un Messie guerrier et conquérant qui instaure la domination d'Israël sur toute la Terre. Il fallait plus de perspicacité pour y adjoindre ces images prophétiques de la vie du Messie : « Un enfant nous est né et un fils nous a été donné. L'empire a été posé sur ses épaules, et on le nomme Admirable, Conseiller, Dieu, Fort, Père éternel,

Prince de la Paix. Son empire s'étendra et la paix n'aura point de fin. Il siégera sur le trône de David et possédera son royaume. Il l'établira et l'affermira par le droit et la justice dès maintenant et pour toujours. » (Is. IX, 6-7). Loin d'annoncer guerres et conquêtes, Isaïe annonce un roi pacifique qui rend la justice, un père pour son peuple. Zacharie nous trace un portrait de l'entrée solennelle du Christ à Jérusalem, notre Dimanche des Rameaux : « Exulte, fille de Sion. Réjouis-toi, fille de Jérusalem. Voici que viendra à toi ton Roi, juste et sauveur, lui-même pauvre, monté sur une ânesse et sur son ânon. » (Zac. IX, 9). Si le Christ nous a donné l'exemple de la plus parfaite pauvreté, Il a voulu entrer dans Jérusalem sur une monture royale. L'âne était en effet la monture des princes en Orient en ce temps-là. Les prophéties qui suivent dévoilent le cœur doux et humble de ce Roi : « L'Esprit de Jéhovah est sur moi ; car Jéhovah m'a oint pour porter la bonne nouvelle aux malheureux. Il m'a en-



voyé pour guérir ceux qui ont le cœur brisé, proclamer aux captifs la liberté, aux prisonniers la délivrance, et publier l'année de grâce de Jéhovah. » (Is. LXI, 1). « Voici mon serviteur que je soutiendrai, mon élu en qui je mets ma complaisance. J'ai placé mon Esprit sur lui. Il annoncera la justice aux nations. Il ne criera pas, il n'élèvera pas la voix et ne la fera pas entendre dans les rues. Il ne brisera pas le roseau cassé et n'éteindra pas la mèche qui fume encore. » (Is. XLII, 1-3). Ce Roi fera des miracles : « Alors les yeux des aveugles s'ouvriront, les oreilles des sourds entendront. Le boiteux sautera comme un cerf et la langue du muet s'agitera joyeuse. » (Is. XXXV, 5-6). Il conquerra son règne par la souffrance : « Il a plu à Jéhovah de le briser par la souffrance. Après avoir livré sa vie en sacrifice pour le péché, il verra une postérité. Il partagera le butin avec les puissants, parce qu'il s'est livré lui-même à la mort, a été

mis au nombre des malfaiteurs, a porté les péchés de beaucoup d'hommes et a intercédé pour les coupables.» (Is. LIII, 10-12).

Tandis que les Juifs sont dans l'attente de ce Roi, Cyrus le Perse renvoie en Palestine une partie du peuple pour reconstruire le Temple et restaurer le culte de Moïse. Le retour en Israël n'est pas un doux rêve. Des ennemis complotent contre eux afin d'empêcher que le royaume ne se reconstitue autour de la foi au vrai Dieu. Sous la dynastie des Maccabés, les Juifs connaissent une persécution sanglante. Il y a des martyrs. L'Écriture en raconte le cruel récit. Finalement, les Romains proposent leur alliance et profitent d'une instabilité politique pour imposer leur domination sur la Palestine. Il est temps que le règne du Sauveur arrive. L'ange chiffre à Daniel le temps de sa venue : encore soixante-dix semaines d'années, et « une Vierge concevra et enfantera un fils, et il sera appelé Emmanuel, c'est-à-dire Dieu avec nous. » (Is. VII, 14). **À suivre...** ♦

**Juillet :**

## **Le mois du Précieux Sang**

**Abbé Laurent Pouliquen**

**C**hassé de Rome par la révolution en 1848, le pape Pie IX est en exil à Gaète. De là, il implore le Divin Rédempteur qui a versé tout Son Sang pour l'Église. L'année suivante, en 1849, le pape voyait rétablir son pouvoir les 28, 29 et 30 juin sous l'égide des Apôtres. Avant d'aller reprendre le gouvernement de ses États, le pape, pour marquer l'une des plus éclatantes victoires de l'Église au XIX<sup>ème</sup> siècle, institue la fête du Précieux Sang au 1<sup>er</sup> juillet et l'année suivante, en 1850, décrète que le mois de juillet sera spécialement consacré à la dévotion au Précieux Sang de Jésus.

Moïse, après avoir proclamé devant tout le peuple tous les commandements selon la teneur de la loi, prit le sang des taureaux et des

boucs ; avec de l'eau, de la laine teinte en écarlate et de l'hysope, il en jeta sur le livre même et sur le peuple en disant : c'est ici le sang du testament que Dieu a fait en votre faveur. Cette effusion et aspersion du sang des victimes étaient le symbole du Précieux Sang de Notre Seigneur.

Le mystère de l'effusion du Sang de Jésus est révélé par Saint Jean dans l'Apocalypse « Jésus-Christ nous a aimés et nous a lavés de nos péchés dans son sang » (I, 5).

Aussi l'Église, à l'Office de Laudes, nous invite à honorer les saintes plaies de Jésus : « Salut, blessures du Christ, gages d'un amour immense, d'où découlent les ruisseaux intarissables d'un sang rayonnant. » A l'Office de Vêpres, l'Église nous exhorte « qu'il faut que nous versions des larmes » et Elle en donne le motif : « Si le Père souverain a entendu, du haut du Ciel, le grand cri de son Fils expirant, il a dû être apaisé par son sang et nous donner le pardon ». Aussi, « quiconque lave sa robe dans ce sang en efface les taches ; et il y puise un éclat vermeil qui le rend soudain semblable aux Anges et agréable au Roi. » Le Précieux Sang de Jésus étant le prix de notre salut mais aussi le gage de notre salut, chaque messe célébrée renouvelle l'effusion du Sang de Jésus.

A la messe, le Sang de Jésus ne se répand ni sur la terre ni sur la tête des hommes mais sur les cœurs et sur les âmes. St Léonard de Port-Maurice enseigne que, à la messe, « le Précieux Sang répandu d'une manière spirituelle sur les assistants et les âmes du purgatoire, purifie, sanctifie et embellit les âmes. »

St Jean Chrysostome développe tous les bienfaits de l'effusion renouvelée du Sang de Jésus à la messe : « Les pieux fidèles en sont purifiés, ornés ; il les rend fertiles en bonnes œuvres, les soulage dans leurs faiblesses. Il s'efforce de rendre bons les méchants, de toucher les cœurs endurcis, de ramener les égarés ; à tous les ennemis de Dieu il offre le pardon et la grâce ; et si le pécheur est assez obstiné pour persister dans le mal, il crie pour lui vers le Ciel et retient le bras vengeur de la justice divine. »

Le pape Pie IX, en instituant le mois du Précieux Sang, déclare « Ce Sang sera une rosée de grâce pour ses fidèles, mais appellera de terribles châtiments sur ses ennemis. » ♦

## **Le pape et la juridiction extraordinaire**

**Abbé Thierry Gaudray**

**L**a juridiction est le pouvoir de direction ou de gouvernement exercé par la puissance ecclésiastique. « C'est par ce pouvoir que les lois sont faites, les jugements rendus, les peines infligées, les grâces concédées, la doctrine enseignée, l'administration exercée » (*Commentaire du code de droit canonique*, sous la direction de Raoul Naz). Par juridiction extraordinaire, on entend sa suppléance pour le bien des âmes, selon des règles établies par le droit de l'Église.

La juridiction appartient à l'Église, mais pas indistinctement à tous ses membres. La source unique de toute juridiction est le Souverain Pontife, successeur de saint Pierre, à qui a été remis les clefs du Royaume des cieux. Il la confie aux évêques diocésains tout en la gardant dans son intégralité sur l'ensemble de l'Église. Les évêques ne deviennent pas de simples vicaires du pape car, après avoir reçu la juridiction de celui-ci, ils la possèdent en propre. A la mort du pape, les évêques conservent bien évidemment leur juridiction et ce sont donc eux qui sont les uniques détenteurs de la juridiction ordinaire jusqu'à l'élection d'un nouveau pape.

La juridiction extraordinaire est une suppléance dans des cas de nécessité. Elle n'est, à proprement parler, possédée par personne, mais elle intervient à chaque fois qu'un acte la requiert. Le droit, en prévoyant des cas extraordinaires, n'a donc pas introduit un principe de désordre. La juridiction, quelle qu'elle soit, tend à l'édification de l'Église, comme tout pouvoir qui vient de Notre-Seigneur. La hiérarchie de l'Église peut être défaillante, mais elle ne peut pas être méprisée ou ignorée. De par l'institution de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'Église est une société ; elle est donc essentiellement hiérarchique.

Dans l'état actuel de l'Église, c'est grâce à la juridiction extraordinaire que le clergé de Tradition peut continuer l'œuvre évangélisatrice de

toujours. Pour ne pas reconnaître la légitimité de cette façon de faire, il faut être soit moderniste, soit de mauvaise foi. Celui qui reconnaît dans les principes de l'œcuménisme, de la liberté religieuse et de la collégialité, la source des maux dont souffre l'Église aujourd'hui, se doit de les dénoncer. Il est en effet impensable que le Christ demande à ses prêtres d'être hypocrites pour continuer à sauver les âmes. Or la profession franche et intégrale de la foi catholique aujourd'hui entraîne les foudres du clergé conciliaire avec le pape à sa tête. La juridiction extraordinaire permet aux vrais fidèles de survivre dans ces temps troubles. Néanmoins l'usage habituel de cette juridiction, en raison de circonstances aussi stables que malheureuses, n'établira jamais une hiérarchie parallèle, même si les bons fidèles joindront le respect à la reconnaissance envers un clergé qui a préféré l'opprobre pour rester fidèle à l'Église de toujours.

La juridiction extraordinaire présuppose celle qui est ordinaire ! C'est parce que le pape possède celle-ci, qu'il peut donner celle-là. La juridiction extraordinaire est en effet conférée au cas par cas par le pape à travers le code de droit canonique. Ce ne sont donc pas « les fidèles qui donnent la juridiction aux prêtres » comme on l'entend quelquefois dans nos milieux. C'est plutôt à l'occasion du besoin dans lequel se trouvent les fidèles que le pape donne une juridiction. L'autorité vient toujours d'en haut.

De tout cela, on peut tirer une conséquence qui rend impossible la position sédévacantiste (qui affirme que qu'il n'y a pas de pape assis sur la chaire de Pierre). En effet, s'il n'y avait plus de pape depuis plus de quarante ans, il n'y aurait plus aucun détenteur de la juridiction ordinaire. Il n'y aurait plus de hiérarchie catholique et donc plus d'Église. Il n'y aurait même plus de possibilité de recevoir la juridiction de manière extraordinaire. Les portes de l'enfer auraient prévalu contre l'Église, ce qui est impossible. Tout en gardant les yeux bien ouverts sur la situation désastreuse dans laquelle se trouve l'Église, et tout en ne criant pas au printemps parce que quelques hirondelles virevoltent, il faut pourtant reconnaître dans les membres de la hiérarchie catholique les successeurs des apôtres, les colonnes sur lesquelles reposent l'édifice tout entier. Les vrais fidèles se dissocient et se protègent des erreurs que les papes ont

jadis condamnés, mais ils ne désespèrent pas de revoir un jour l'Église retrouver toute sa splendeur. ♦

---

### Brève appréciation de la bulle « *Misericordiae Vultus* »

*Abbé  
Christian Bouchacourt*

---

**L**e 11 avril dernier, le pape François a publié la Bulle d'indiction du Jubilé extraordinaire de la Miséricorde. Le Souverain Pontife appelle à des actions pastorales intéressantes à accomplir tout au long du jubilé mais il y développe quelques idées qui nous laissent dans une grande perplexité. Sa démarche, en effet repose sur trois contradictions qui ne peuvent que nous inquiéter et auxquelles il nous est impossible d'adhérer pour trois raisons.

Première raison : cette démarche se veut en continuité avec les réformes entreprises depuis le dernier Concile. En effet, dans le numéro 4 de la Bulle, le pape déclare son intention d'ouvrir la Porte Sainte « pour le cinquantième anniversaire de la conclusion du Concile œcuménique Vatican II », précisant que « l'Église ressent le besoin de garder vivant cet événement ». Or, un catholique, soucieux de rester fidèle à la foi de son baptême, et d'exercer les œuvres de miséricorde selon l'esprit de l'Église, ressent bien au contraire le besoin de conjurer les retombées de cet événement, qui fut en réalité « le déchaînement des forces du mal pour la ruine de l'Église ». Le pape François va jusqu'à jeter la suspicion sur le passé doctrinal et disciplinaire de l'Église, puisqu'il ose écrire, toujours en ce même numéro 4, que « les murailles qui avaient trop longtemps enfermé l'Église comme dans une citadelle ayant été abattues, le temps était venu d'annoncer l'Évangile de façon renouvelée » !... On ne saurait prêcher la vraie miséricorde voulue par Notre Seigneur et prétendre continuer l'œuvre des-

tructrice d'un concile qui a consacré dans la sainte Eglise le triomphe du libéralisme et du modernisme. La démarche du pape François repose ici sur une première contradiction à laquelle nous ne pouvons souscrire.

Deuxième raison : l'idée fondamentale de la miséricorde est reprise de l'enseignement faux et délétère du pape Jean-Paul II. Dans le numéro 11 de la Bulle, François fait explicitement référence au passage de l'encyclique *Redemptor hominis*, qui rappelle la « dignité incomparable de l'homme », dignité qui dans l'esprit de Jean-Paul II et de François, comme celui de Vatican II, est une dignité ontologique, dignité fautive en ce qu'elle fait abstraction de l'adhésion au vrai ou à l'erreur, au bien ou au mal. Et la miséricorde, motivée par le respect de cette fautive dignité, personnaliste et naturaliste, doit avoir pour objet principal de la redonner à ceux qui en sont privés. C'est d'ailleurs ce que déclare le pape à deux reprises, aux numéros 15 et 16. Qu'est-ce alors que la conversion, sinon un retour non plus à Dieu mais à l'homme et à sa dignité ? On ne saurait prêcher la miséricorde comme une œuvre de conversion et prôner la fautive dignité de l'homme. La démarche du pape François repose ici sur une deuxième contradiction à laquelle nous ne pouvons souscrire.

Troisième raison : la principale œuvre de miséricorde spirituelle est d'instruire les ignorants en leur donnant la connaissance de la vérité. Et de quelle vérité doit-il s'agir en tout premier lieu, sinon de la vérité de la vraie foi, unique vérité religieuse de la foi catholique, dont la profession est indispensable au salut. Or, tout en affirmant au numéro 15 la nécessité des œuvres de miséricorde spirituelle, le pape François renonce à affirmer cette primauté et cette exclusivité de la foi catholique, puisqu'il déclare au numéro 23 que la valeur de cette miséricorde « dépasse les frontières de l'Église », car elle est « le lien avec le Judaïsme et l'Islam, qui la considèrent comme un des attributs les plus significatifs de Dieu ». Et de conclure : « Que cette Année Jubilaire, vécue dans la miséricorde, favorise la rencontre avec ces religions et les autres nobles traditions religieuses. Qu'elle nous rende plus ouverts au dialogue pour mieux nous connaître et nous comprendre ». On ne saurait en même temps prêcher les œuvres de

miséricorde spirituelle et prôner l'indifférentisme religieux. La démarche du pape François repose sur une troisième contradiction tout à fait inacceptable.

Il est en outre à craindre que cette démarche, qui doit entrer en vigueur le 8 décembre prochain, à l'issue du prochain Synode annoncé pour l'automne, serve de caution aux décisions, qui auront été prises lors de cette assemblée. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, celle-ci renie la morale et la discipline de l'Église sur plusieurs de ses points essentiels, en acceptant de donner la communion eucharistique aux divorcés remariés et adoptant une vision plus positive à l'égard des couples homosexuels, il est clair que les catholiques auront une quatrième bonne raison de contester le bien-fondé de la démarche annoncée par le pape François. Car alors, celle-ci apparaîtra comme la garantie d'un scandale public, auquel nul catholique ne saurait donner son approbation.

L'esprit empoisonné du concile n'en finit donc pas de souffler. Décidément rien ne lui échappe, il corrompt et stérilise tout ce qu'il imprègne. Ce Jubilé sera donc bel et bien « extraordinaire »... ♦

## A côté de chez nous : La procession de Lille

L'éclat de la récente Fête-Dieu dans les rues de Lille a été remarqué en ville. S'il n'éclipse pas celui des processions de nos autres villes, comme Boulogne-sur-Mer, il rappelle quelques anciens feux des grandes fêtes religieuses lilloises. Nous avons tous beaucoup à apprendre à l'ombre de la foi de nos ancêtres. Et la lumière qui a fait briller les rues de Lille le 7 juin dernier doit sans doute largement au rayonnement des anciennes processions lilloises. En effet, celle-ci tombe providentiellement le même dimanche, après la fête de la Trinité, que l'ancienne « Procession de Lille ». C'est ainsi qu'on appelle la grande procession lilloise à N-D de la

Treille qui doit son origine à l'initiative en 1269 de la sœur de la comtesse Jeanne de Flandre, Marguerite de Constantinople. Elle est connue par l'œuvre du peintre Watteau – « la procession de Lille en 1789 » – exposée au musée de Beaux-Arts de Lille. Mais une lecture du récit de celle-ci, à travers les siècles, permet de mieux en comprendre la magnificence :

« Ce fut un instant solennel quand, le 15 juin 1270, on vit la grande procession de Lille se dérouler pour la première fois autour de la cité. Chaque année depuis ramena le même enthousiasme : chaque année se produisait le même concours.

[nom localement donné au chef des échevins ou magistrats municipaux] et deux échevins, précédés d'un héraut d'armes, et accompagnés des ouvriers experts-jurés de la ville, se rendent au cloître à cheval, pour y prendre les maîtres des justices, le maître de la fabrique, le bailli de Saint-Pierre, le greffier, le procureur d'office et les ouvriers du chapitre, qui tous également montent à cheval. On parcourt ainsi l'itinéraire complet de la procession, afin de s'assurer que les chemins sont en bon état, que les ponts jetés par ordre des échevins sur les cours d'eau et sur la rivière offrent une solidité suffisante. Comme tout chez nos



Pèlerinage de la Fête-Dieu du 07 Juin

Le samedi, veille de la procession, la franchise est annoncée par la sonnerie de none. En ce moment, le rewart

bons aïeux se termine par des repas, le chapitre au retour faisait servir un plantureux souper. Il envoyait à domicile un présent en vin à chacun des membres de l'échevinage.[...] Pendant cette parade, les vêpres sont célébrées à Saint-Pierre en grande pompe. C'est la fête lilloise qui commence, c'est la Nouvelle Festivité que l'on désigne aussi sous le nom de Solennité de la très sainte Vierge.

Le dimanche, dès l'aurore, le son joyeux des cloches annonce l'office de prime. On chante tierce, la messe solennelle, puis sexte, et enfin la procession s'ébranle. Les corps de métiers ouvrent la marche avec leurs enseignes et les statues de leurs patrons. Viennent ensuite les milices bourgeoises, brillamment équipées ; des groupes de pèlerins portant des bannières ; les magistrats et le corps de ville en robes ; les religieux dominicains, franciscains et autres qui s'établirent successivement à Lille; le clergé des paroisses et celui de la collégiale, parés de leurs riches ornements. Dans les rangs du clergé sont portés les trésors sacrés des églises, les châsses, les reliquaires les plus insignes. » (Voir Mgr Hautcoeur, *Histoire de Notre-*



Pèlerinage de la Fête-Dieu du 07 Juin

*Dame de la Treille*, 1913, pp. 14-15).

La « Procession de Lille » a été établie près d'un siècle avant celle de la Fête-Dieu. D'ailleurs, cette dernière a eu du mal à s'imposer car la procession à la sainte protectrice de la cité, Notre-Dame, dominait dans le cœur des Lillois. Pour le défunt chanoine Henri Platelle, elle constituait « le sommet de l'année pour la population lilloise » (Voir « La vie religieuse à Lille », dans *L'Histoire de Lille des origines à Charles Quint*, parue en 1970 et cité par Alan E. Knight dans son ouvrage paru en 2001, chez Droz, *Les mystères de la procession de Lille* p. 34).

Gageons que la vigueur nouvelle de la procession de la Fête-Dieu renforce, chez les Lillois, la Tradition. Si les autorités locales ne sont pas encore de la partie, nul doute que la Sainte Vierge, elle, veille sur elles comme sur nous. ♦

### La chronique du Prieuré

**Dimanche 22 mars** : À Amiens, dernière messe dominicale dans le local temporaire (nous ne le savons pas encore et attendons le verdict de la réunion du 27 mars). La communauté est dans une attente anxieuse.

**Vendredi 27 mars** : À Amiens, la réunion de chantier conclut à la possibilité d'ouverture de la chapelle. Les fidèles sont prévenus par « textos » de la bonne nouvelle en soirée. Il y a de l'émulation. Dernière messe basse célébrée dans le hangar qui a servi de lieu de culte aux Picards pendant quatre ans et demi.



Monsieur Gilles de Bussy termine la restauration de l'estrade de la nouvelle chapelle d'Amiens

**Samedi 28 mars** : À Amiens, à neuf heures, une trentaine de messieurs, cinq remorques et trois camionnettes sont sur place pour déménager les affaires du local temporaire. A midi,

tout est en place dans la nouvelle chapelle. Première messe basse à 18h00. Une trentaine de personnes sont venues assister à cet émouvant événement. Cela faisait plus de cent ans que le culte avait cessé.



Derniers travaux de la nouvelle chapelle d'Amiens

**Dimanche 29 mars** : À Amiens, cent quatre-vingt personnes assistent à la bénédiction des Rameaux et à la messe chantée. Le Gloria Laus résonne dans la nef pendant que la foule attend à l'entrée, émue. Des personnes du quartier se joignent à nos offices. Cela promet un apostolat fructueux.

**Dimanche 5 avril (jour de Pâques) à Lille** : Dans la nuit, Romain Delecambre reçoit la grâce du baptême. Il était venu dans l'après-midi du Samedi-Saint pour la première partie du rite du baptême d'un adulte.

**Lundi 6 avril** : Monsieur l'abbé Bouchacourt a décidé que la chapelle

d'Amiens garderait son titulaire historique : Saint-Vincent-de-Paul. Ce même jour, deux familles de Picardie mettent en place un majestueux crucifix derrière l'autel. Celui-ci mérite les éloges des artistes qui ont travaillé sur les décors.

**Lundi 13 avril** : La communauté part pour une sortie dans la région de Boulogne.



Pèlerinage du Saint Cordon

**Samedi 19 avril**: Pèlerinage du Saint-Cordon aux alentours de Valenciennes.

**Mardi 21 avril** : Monsieur l'abbé Vandendaele passe quelques jours en famille. Il accepte de célébrer pour les fidèles du prieuré qui, ainsi, ne sont pas privés de messes lors des quelques jours de vacances de Monsieur l'abbé Roy.

**Mercredi 22 avril** : Monsieur Berteloot, de notre chapelle d'Hames-



Baptême de Romain Delecambre, le jour de Pâques

Boucres, reçoit avec beaucoup de piété les derniers sacrements. Le bon Dieu le rappellera à Lui le samedi suivant.

**Dimanche 26 avril** : Deux pères capucins célèbrent à Croix, Lille et Tourcoing. Ils parlent de leur Tiers-Ordre à quelques fidèles intéressés après la messe chantée, alors que les enfants ont leur réunion de la Croisade Eucharistique.

**Dimanche 3 mai** : Pour le quarantième anniversaire du décès du Père Calmel, une délégation des dominicaines d'Eleu viennent à Lille présenter une

« préparation » au baptême, sans cours de catéchisme, dans l'Église conciliaire, Clément Lakhlifi a découvert à sa grande joie la Fraternité Saint-Pie-X en novembre dernier. Enfin Aujourd'hui, il reçoit le sacrement qui fait de lui un chrétien. Il est entouré de sa famille, d'amis et de plusieurs fidèles de la chapelle.

**Mercredi 13 mai** : A Amiens, procession des Rogations et messe basse dans la propriété de la Famille de Bussy.

**Jeudi 14 mai** : Clément Lakhlifi peut recevoir pour la première fois la sainte



*Cérémonie des confirmations le 16 mai à Lille*

plaquette sur la vie et les œuvres du père. A Amiens, la chaire est enfin pourvue d'un escalier permettant d'y monter de manière liturgique, grâce à la générosité d'une famille de la chapelle.



*Baptême de Clément Lakhlifi*

**Samedi 9 mai** : Ce sont les préparations ultimes pour la cérémonie de confirmations. Alors que Monsieur l'abbé Roy prêche une récollection aux enfants à Eleu, Monsieur le Prieur donne une conférence à quelques adultes au prieuré.

**Dimanche 10 mai** : Après une lon-

gue Eucharistie. Il n'est pas seul. Une enfant, Constance Remy, fait elle aussi sa première communion en ce jour de l'Ascension.

**Samedi 16 mai** : Monsieur le Prieur va chercher Monseigneur Tissier de Mallerai au carmel de Quiévrain où il prêche une retraite. Aux cinquante-trois confirmands vient s'ajouter Clément Lakhlifi. Le miracle est arrivé ! Alors qu'il devait être retenu pour un examen de fin d'année, la Providence a tout disposé pour que ce jeune baptisé ne reste pas trop longtemps sans le sacrement qui fait les soldats de Jésus-Christ. Monseigneur prononce un vigoureux sermon avant de donner le sacrement. Le repas au prieuré est



*Pèlerinage de Pentecôte 2015  
Région Flandre-Artois-Picardie*

## Carnet paroissial 2015

### *Ont été régénérés de l'eau du baptême*

Clément **MICHEL** - 21 mars  
Éléonore **DELACOURT** — 22 mars  
Romain **DELECAMBRE** - 5 avril  
Clotilde **GILLIS** - 5 avril  
Anne-Élisabeth **DUPONT** - 12 avril  
Lucie **VANDENDAELE** - 25 avril  
Gonzague Robert **DE VILLEDON** - 26 avril  
Clément **LAKHLIFI** - 10 mai

### *Ont fait leur première communion*

Romain **DELECAMBRE** - 5 avril  
Clément **LAKHLIFI** - 14 mai  
Constance **REMY** - 14 mai  
Félicie **LEFRANÇOIS** - 31 mai  
Victor **DEMADE** - 7 juin  
Basile **ROS** - 7 juin  
Manon **GAWOL** - 7 juin  
Tiphaine **ZELICH** - 7 juin  
Bertilie **JOLLY** - 7 juin  
Agnès **DE WYKERSLOOTH** - 7 juin  
Louis-Marie **DELOUX** - 14 juin

### *Ont fait leur Communion solennelle*

Augustin **BOUCHET DE VILLIERS** - 7 juin  
Aliénor **BOUCHET DE VILLIERS** - 7 juin

### *A été honoré de la sépulture ecclésiastique*

Gérard **BERTELOOT** - 29 avril

préparé par deux âmes très généreuses ; Monseigneur est entouré des abbés et des frères de Croix et de Camblain.

**Mardi 19 mai** : Dernière réunion des mamans pour l'année. Nous parlons de la « fessée » et des punitions en général. Comme la première fois, les échanges sont spontanés et riches.

**Samedi 23 mai** : À 2h30, les pèlerins sont devant le prieuré et embarquent dans le car. Malheureusement aucun prêtre du prieuré ne pourra les rejoindre cette année, mais Dieu bénira leur

vaillance et leur enthousiasme.

**Dimanche 24 mai** : Après les messes du matin, Monsieur le Prieur prend l'« Eurostar ». Il est accueilli dans la capitale de la perfide Albion par le Supérieur de district. Le lendemain, il est conduit jusqu'à notre maison de Bristol où il prêchera une retraite à onze prêtres, trois frères et quatre religieuses.

**Dimanche 31 mai**: Une enfant fait sa première communion à Boulogne.

**Dimanche 7 juin**: Une enfant fait sa première communion à Hames-Boucres, une à Boulogne (deux autres font leur communion solennelle) et quatre à Lille. Cette dernière chapelle a la grâce d'une magnifique procession du St Sacrement après la messe. Cent soixante-neuf fidèles (comptés par les six policiers qui entourent la procession!) rendaient honneur au Christ-Roi réellement présent dans la Sainte Hostie.



Premières communions à Lille le 07 Juin



Procession du St Sacrement le 07 Juin



## Prieuré

### *Chapelle De la Sainte Croix*

50, rue de la  
Gare  
59170 Croix



03 20 89 95 22

59p.croix@fsspx.fr

## MESSES

- **Dimanche et fêtes** : 8h30 (*lue*)
  - ♦ confessions de 8h00 à 8h25
- **En semaine** : Voir la feuille d'annonce
  - ♦ Confessions à la demande

## ACTIVITES PAROISSIALES

- **Pas d'activité en Juillet et en Août.**

## Lille

### *Chapelle N. Dame du Rosaire*

56 avenue  
Émile Zola  
59000 Lille



03 20 89 95 22

59p.croix@fsspx.fr

## MESSES

- **Dimanche et fêtes** : 10h30 (*chantée*)
  - ♦ En Juillet et Août : pas de messe le soir, ni de chapelet
  - ♦ Confessions à 10 H00 (Pas de confession pendant la messe)
- **En semaine** : ♦ 18h00 chapelet  
♦ 18h30 messe lue
- **Permanences et confessions** :
  - ♦ Lundi et Mardi de 18h à 18h30
  - ♦ Mercredi à Samedi de 17h à 18h30

## ACTIVITES PAROISSIALES

- **Pas d'activité en Juillet et en Août.**

## Boulogne

### *Chapelle Saint Louis*



03 20 89 95 22

## Calais

### *Chap. N. D. des Victoires*

## MESSE chantée : Dimanche et fêtes : 11h00

- ♦ Confessions : 20' avant ou après la messe

Catéchismes enfants : Pas de catéchisme pendant les vacances d'été.

56, rue Félix Adam / 62200 Boulogne-sur-Mer

## MESSE chantée : Dimanche et fêtes : 8h45

- ♦ confessions de 8h15 à 8h40

Rue de Hames / 62340 Hames-Boucres

## Amiens

### *Chapelle St Vincent de Paul*



03 20 89 95 22

## MESSE chantée : Dimanche et fêtes : 10h00

- ♦ Confessions : 30' avant la messe
- ♦ 18h30 : Premier vendredi et Samedi du mois.

54 rue Jules Barni / 80000 Amiens